

INFO RDS

Le bulletin d'information du réseau régional
des déléguées et délégués sociaux

septembre-octobre 2006

C'est un nouveau départ !

Bonjour à vous toutes et tous.

Après le bel été que nous avons connu, c'est maintenant le temps de reprendre le boulot.

Vous verrez dans les prochaines pages, un aperçu du menu pour la prochaine année, ainsi que des articles sur des sujets d'actualité. D'autres activités pourront venir se greffer à celles déjà prévues. Je vous invite, par ailleurs, à me contacter si vous avez des besoins spécifiques pour vos milieux de travail.

Enfin, je souhaite que vous participerez activement à la vie de VOTRE réseau durant les prochaines semaines.

Steeve

Formation de base

Trois sessions sont prévues, soient les 25-26-27 octobre 2006, 14-15-16 mars 2007 et 30-31 mai - 1er juin 2007. L'horaire est de 8h30 à 16h30. Les sessions se déroulent à l'édifice FTQ à Québec. Les frais sont de 90\$ par personne pour une section locale affiliée au Conseil régional FTQ et le double pour les non-affiliées.

Si vous avez des noms ou un nombre de personnes à me communiquer pour la formation de base de déléguées et délégués sociaux, n'hésitez pas à le faire.

Si vous connaissez de vos consoeurs et confrères de travail intéressés, informez-les. Les exécutifs locaux sont spécialement invités.

Steeve

Journée d'activités dans le cadre de la semaine de prévention de la toxicomanie

Diverses démarches sont entreprises concernant cette journée d'activités qui aura lieu le 22 ou le 23 novembre prochain. Également, au menu un atelier pour vous, les DS, afin de vous permettre d'échanger trucs et astuces.

Un buffet sera prévu pour le dîner

Surveillez la prochaine édition pour les derniers détails. Vous pouvez envoyer vos formulaires d'inscription à l'avance. Des frais d'inscription sont à prévoir.

Pour les internautes

Le site de la formation de base pour le développement de la main d'oeuvre. Organisme invité lors de la dernière conférence du réseau. Voici l'adresse :

www.fbdm.ca

Bonne exploration !

Les semaines thématiques de prévention

19 au 25 novembre 2006 » Toxicomanie

4 au 10 février 2007 » Suicide

1er au 6 mai 2007 » Santé mentale

Campagne de Centraide Québec

Partenaire avec le Conseil régional FTQ dans le soutien du programme des déléguées et délégués sociaux Centraide Québec lance sa campagne de financement le 21 septembre prochain.

En 2006 ce sont 170 organismes et projets spéciaux qui recevront un financement de la part de Centraide. Si vous avez des questions pour mener une campagne dans votre milieu de travail vous pouvez contacter le Conseil régional FTQ pour de plus amples informations.

POUR DÉBUTER LA CAMPAGNE CENTRAIDE, UN DÉJEUNER-BUFFET SERA SERVI PAR LES MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL, AU COÛT DE 10.00 \$ PAR PERSONNE, LE LUNDI, 2 OCTOBRE 2006 DE 7H00 À 9H00 AU 5000, BOUL. DES GRADINS, 2E ÉTAGE, TOUS LES PROFITS IRONT À CENTRAIDE. M. RICHARD FOY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU « PIGNON BLEU » VIENDRA PARTAGER AVEC NOUS SUR LES ACTIVITÉS ET SERVICES OFFERTS PAR CET ORGANISME. À NE PAS MANQUER !!! TÉLÉPHONEZ AU 622-4941 POUR RÉSERVER VOS PLACES !

Colloque de l'AITQ

L'association des intervenants en toxicomanie du Québec (AITQ) est un regroupement d'intervenants professionnels, non-professionnels et bénévoles qui oeuvrent dans le domaine de la toxicomanie. La FTQ en est membre. Cet organisme organise annuellement un colloque.

Cette année le sujet choisi est : « **Prévenir et intervenir en toxicomanie : de multiples défis** ». Il y aura au programme des conférences et des ateliers reliés au thème du colloque. Cette activité se déroulera à l'hôtel Delta de Trois-Rivières du 29 octobre au 1er novembre prochain.

Pour plus d'informations concernant le programme et les modalités d'inscriptions, vous pouvez me contacter au bureau du réseau ou directement à l'AITQ au 450-646-3271 ou via le site internet de l'association à l'adresse : www.aitq.com.

Steeve

Répertoire de Centraide Québec

Vous trouverez avec ce bulletin, le répertoire 2005-2006 des organismes soutenus par Centraide Québec.

Pour participer aux activités du réseau...

Le formulaire

Je vous rappelle qu'il est important de remplir et envoyer votre formulaire lorsque vous désirez participer à une activité du réseau et ce au moins dix jours avant l'événement. Ceci dans le but de s'assurer d'un nombre suffisant d'inscriptions pour la tenue des événements.

L'organisation de ces activités est pour vous. Je vous invite donc à participer en grand nombre. Vous trouverez une copie de formulaire jointe avec ce bulletin.

Steeve

Pensée

Chaque minute de cafard vous prive de soixante secondes de bonheur.

Blas de Ottero

RAPPEL- Formation de base Pour le développement de la main-d'œuvre

Louise Crépeau (FBDM) me demandait de vous rappeler de lui retourner le formulaire inséré avec le bulletin de juillet dernier.

Ce texte provient du magazine Jobboom d'août 2006. Dans ce numéro un dossier complet sur le burn-out y est inséré. Voici un extrait du dossier concernant les expertises...

Chercher l'erreur

Les employeurs, les assureurs et la CSST exigent parfois que les victimes de troubles de santé mentale soient examinées de nouveau par un médecin d'expertise, payé par eux. Ces médecins ne sont pas toujours au-dessus de tout soupçon de partialité.

Recherche et rédaction : Marie-Hélène Proulx

Quand Véronique a fait une dépression l'an dernier, les ressources humaines de l'hôpital où elle travaillait comme physiothérapeute l'ont «carrément harcelée», dit-elle.

«L'infirmière qui s'occupait de mon dossier m'appelait constamment à la maison pour s'informer de mes activités. Il ne fallait surtout pas que j'aie l'air de m'amuser! Si j'allais voir mes parents, qui sont à deux heures de route, elle me faisait remarquer que ce n'était pas bon pour quelqu'un dans mon état. Elle doutait de moi. Chaque fois que mon médecin traitant prolongeait mon congé, elle disait que ça n'avait pas de bon sens que je ne revienne pas au travail.»

Mais le plus traumatisant pour elle a été ces deux convocations à l'hôpital pour rencontrer d'abord un autre médecin que son médecin traitant, puis un psychiatre, tous deux payés par son employeur - c'est ce qu'on appelle des «médecins d'expertise». «J'ai senti qu'on me traitait comme une menteuse. Ces procédures ont vraiment aggravé mon état. J'étais tout le temps en train de me justifier»

Marthe, secrétaire de direction dans un autre hôpital, a aussi goûté à ce traitement. «L'infirmière affiliée aux ressources humaines m'appelait aux deux jours après mon diagnostic de dépression majeure. Il a fallu que mon médecin traitant lui dise d'arrêter parce que ça me perturbait trop. Finalement, je suis allée rencontrer le médecin payé par mon employeur. Ça m'a beaucoup humiliée.»

Envoye au boulot!

Jocelyne Bonneau, adjointe au directeur des ressources humaines et du développement des compétences au CHUQ, est de l'autre côté de la clôture. C'est elle qui convoque les travailleurs au repos à une rencontre avec un médecin d'expertise. «En 30 ans, admet-elle, je n'ai jamais vu personne sauter de joie à l'idée de subir une expertise. Et c'est normal. Et nous, pris dans le feu roulant de l'action, on manque parfois une belle occasion d'informer les travailleurs de la raison pour laquelle on fait ça.» Au collège des médecins, le Dr Jean-Claude Fortin admet qu'il y a effectivement «des risques de complaisance entre les médecins d'expertise et les assureurs».

Et la raison principale, assure Mme Bonneau, n'est pas d'épingler les travailleurs malhonnêtes, mais de les aider à s'en sortir en leur donnant un accès rapide à un psychiatre, et ce, aux frais de l'employeur. À La Capitale, le vice-président des assurances collectives, Marcel Bilodeau, jure que les expertises n'ont pas pour but de contredire le diagnostic du médecin traitant. «Le médecin traitant constate que son patient souffre d'un trouble d'adaptation [NDRL : *burnout*], par exemple, mais n'a pas forcément le temps d'analyser ce qui pourrait être fait pour le ramener au travail plus rapidement. Le médecin d'expertise a pour mandat d'examiner plus attentivement le problème du travailleur. Si c'est un conflit avec son patron, notre équipe organisera une rencontre avec le supérieur pour tenter de dénouer la situation»

«Effectivement, on fouille davantage l'histoire du patient que le médecin traitant, affirme le Dr Georges L'Espérance, président de la Société des médecins experts du Québec. On fait des examens physiques et psychologiques complets, avec peut-être plus d'objectivité que le médecin traitant.

Le rapport émotif médecin-patient est moindre.»

Il faut dire que ce qui est écrit sur l'ordonnance médicale émise par le médecin traitant n'est pas la preuve, aux yeux des compagnies d'assurance, que la personne est totalement inapte au travail. À l'aide d'une description de tâches, le médecin d'expertise doit examiner si l'état du patient correspond aux critères d'invalidité liés à tel type d'emploi, compte tenu des exigences physiques ou psychiques. Et si, effectivement, le patient est incapable de faire son travail habituel, ça ne veut pas dire qu'il n'est pas capable de faire un autre type de travail en attendant qu'il soit rétabli.

Le but, en somme, est de ramener les gens au boulot au plus vite. D'abord, parce que l'absentéisme coûte la peau des fesses aux entreprises et aux compagnies d'assurance, mais aussi pour éviter que le patient s'enlise. «Après six mois d'invalidité, explique le Dr L'Espérance, il est plus difficile de retourner au travail. Dans bien des cas, le fait de rester à la maison contribue à détériorer l'état de la personne» C'est ce que croit aussi Claude Charbonneau, directeur général de la Fondation travail et santé mentale. «Il n'est pas souhaitable de rester en situation d'invalidité trop longtemps. Retourner au travail progressivement permet de regagner confiance en ses aptitudes.»

Pas toujours propre

Maintenant, la question à 100 000 \$: le médecin d'expertise ne cherchera-t-il pas à écrire ce que la compagnie d'assurance et l'employeur veulent entendre, puisque, après tout, ce sont eux qui le payent? Au Collège des médecins, le Dr Jean-Claude Fortin admet qu'il y a effectivement «des risques de complaisance entre les médecins d'expertise et les assureurs».

Environ 10 % des plaintes traitées actuellement par le Collège concernent la médecine d'expertise. «Le nombre de plaintes était à la hausse dans les années 1990, ce qui nous a incité à produire un guide pour baliser la conduite des professionnels dans ce secteur de la santé, précise le Dr Fortin. Depuis, la proportion des plaintes à ce sujet oscille entre 8 % et 12 %, par rapport au total des plaintes reçues.» Le Dr Georges L'Espérance assure que s'il y a eu des cas de complaisance dans le passé, «c'est en train de disparaître». «On donne beaucoup de formation afin de sensibiliser les médecins à l'importance de faire des évaluations objectives.»

À venir au réseau

- Octobre** » 25-26-27: Formation de base ds
- Novembre** » 22 ou 23: Journée d'activité pour la semaine de prévention de la toxicomanie
- Décembre** » Campagne des paniers de Noël
- Janvier** » 30-31: Conférence provinciale du réseau (*plus de détails à venir*)
- Mars** » 14-15-16: formation de base ds
- Mai** » 30-31 et 1er juin : formation de base ds

Mise à jour de la liste du réseau

J'effectue présentement la mise à jour des membres du réseau. Si vous ne désirez plus faire partie de cette liste, veuillez communiquer avec moi

Steeve

Pour rejoindre le coordonnateur

- téléphone 418-622-4911 avec boîte vocale
- télécopieur 418-623-9932
- courriel rdscrqca@videotron.ca
(correspondance confidentielle)
- télé avertisseur numérique : 418-861-0281